

Pardevant le noble Royat du Dougu de la Colm
et Seneschauvier de Roumque le d'auvigne Souverain fut present
Jean Dages journalier demourant au lieu d'alprecht, lequel
se trouvant malade de corps, sans nulle force d'esprit memoire
et entendement a dit avoir desir de faire son testament d'avec
la femme de la more et apres avoir fait appeler les temoins
Cy apres nommez il la dite au d'auvigne en presence dudit
Lewine femme d'ensuit, a recommandé son ame a Dieu et
Declarant en outre le testateur avoir reçu de différé
Claude siron son Oncle par la somme de cinquante
livres a compte de la dot d'lad. siron deux ans
apres la dernière quittance qu'il avoit consentie en
diminution d'lad. dot et de la somme de toute siron
livres des mains de Michel siron son oncle aux
a compte d'lad. dot et d'lad. siron trois ans, desquelles
deux sommes le testateur s'engage a present de lui avoir
toute la somme de quittance a imputer premierement sur les
intérêts et sur les paiements subsidiaires sur le
Capital d'lad. dot sortu par le contrat de mariage
de testateur avec lad. siron du 24. may 1335. Plus
Revoles note par siron et fait et passé audit lieu d'alprecht
maison et au devant du lieu du testateur en presence de

Sieur Laurent Daubenois Marchand, & Michel Nigal
L'annee, Pierre Legendre Labr. de Jean Combournai Cuillier
D'habits pignons, & aut. messme le pions d'as qu'on
Lors Demourant au pignons L'un & l'autre deus deus
Et l'estatue ont declare ne savoirs signer deus Enquis le huitieme
Jours d'Janvier d'launee mil sept cent soixante quatre
avant moy. et la minute sont les signatures et les contes
de la Declaration

Collationné
L'annee
ore du Roy

Declaration
Jean Daubenois
au profit de
Claude & Michel
L'annee
1764

Dear Sir

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 11th inst. in relation to the above named matter.

I am, Sir, very respectfully,
Your obedient servant,
J. M. Smith

on the day

Wm. H. Smith

Wm. H. Smith